



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1816 - 01/02/2024

www.maisondelartisan.fr

Alliance économique : des vœux positifs pour l'économie locale

Vous étiez extrêmement nombreux jeudi dernier pour cette nouvelle soirée des vœux de l'Alliance économique (FDSEA 66 MEDEF 66 et U2P 66). Des discours, de la convivialité, des échanges entre les métiers. On attendait 300 personnes, il y en avait beaucoup, beaucoup plus ! Il y a eu forcément un focus particulier sur l'agriculture, avec les interventions de Bruno Vila et de Christiane Lambert, ancienne présidente nationale de la FNSEA .

On citera également les mots de Robert Massuet : « *Notre rôle à nous, le mien, celui de Guy, celui de Bruno, c'est de respecter ces gens qui bossent dur, c'est de les défendre, c'est de ne jamais admettre qu'on les méprise. J'entends encore parler de simplification, de « faire sauter les verrous », ça me rappelle l'arrivée d'Uber en France, quand on a commencé à croire qu'avec des gens sans qualification, sans diplôme, sans formation, on réglerait tous les problèmes ... Nous avons créé l'U2P avec nos amis des professions libérales justement pour bien rappeler à tous qu'on ne s'improvise pas dentiste, avocat, plombier, taxi ; il nous faut toute une vie pour le devenir, c'est ce qui nous différencie d'un ministre par exemple.* »

Merci à tous pour ce moment partagé !



U2P 66 : on regroupe enfin les artisans et les professions libérales !

Jeudi dernier, en ouverture des vœux de l'Alliance économique, artisans et professions libérales ont (enfin) constitué juridiquement l'U2P 66 .

Cette nouvelle structure associe les professions libérales (UNAPL) et les artisans (UPA). Cette association conforte le rôle central de notre organisation dans le paysage économique départemental, essentiellement constitué de TPE/PME. Les adhérents de l'UNAPL s'ajoutent donc aux 2 000 adhérents de l'UPA, ça commence à faire du monde !

Ils ont signé les statuts de cette nouvelle entité : **Sébastien Ponramon** pour les artisans de l'alimentaire, **Patrick Pardo** pour les artisans des services, **Ivan Giannotti** pour les professions libérales, et **Jean-Philippe Jacquemet** pour les artisans du bâtiment.

Robert Massuet, actuel Président de l'UPA a été désigné président de l'U2P 66.





Transition écologique : ce qui change à partir de janvier 2024

Résumé de ce qui change à partir de janvier 2024 dans le cadre de la transition écologique

Généralisation du tri à la source des biodéchets :

à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020 (AGEC), la généralisation du tri à la source des biodéchets est prévue.

Entrée en vigueur complète de l'interdiction de destruction des invendus non-alimentaires :

à compter du 1^{er} janvier, l'ensemble des produits invendus non-alimentaires seront soumis à une interdiction de destruction.

Fin de la période d'écoulement des stocks pour les emballages en plastiques des fruits et légumes :

ces emballages seront désormais interdits pour la commercialisation de nombreux fruits et légumes. Cette mesure vise à supprimer plus d'un milliard d'emballages en plastique inutiles chaque année.

L'obligation d'ombrager les parcs de stationnement :

dans le cadre de la loi Climat & Résilience, à partir du 1^{er} janvier 2024, les parcs de stationnement devront être ombragés, par plantation d'arbres ou par ombrières photovoltaïques, et être munis d'un dispositif de gestion des eaux pluviales. Cette mesure concerne les parcs de plus de 500 m² associés à des bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal, à usage d'entrepôt, de hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et aux parcs extérieurs ouverts au public.

Biodiversité :

dès 2024, la rubrique 3.3.5.0 sera réintroduite dans la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques.

Certibiocide :

le certibiocide inclut désormais l'ensemble des produits désinfectants ainsi que les produits antisalissure et se décline en fonction des types de produits visés. Les professionnels nouvellement concernés disposent d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2025, pour obtenir leur certificat.

Sécurité industrielle :

à compter du 1^{er} janvier 2024, le stockage de liquide très inflammable (mention de danger H224) en contenants fusibles, sera interdit au sein des installations à enregistrement et déclaration. Par ailleurs, les installations à enregistrement devront avoir réalisé une étude des flux thermiques en limite de site. Ces mêmes installations devront également mettre à jour la stratégie incendie pour tenir compte des nouvelles dispositions.

Santé-environnement :

Interdiction des véhicules Crit'Air 4 dans certaines grandes villes.



Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001
du 28 décembre 2023

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

Suivant acte sous seing privé en date à PERPIGNAN (66000) du 29.12.2023 enregistré au Service des Impôts de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de PERPIGNAN le 18.01.2024 Dossier 2024, 00003277 référence 6604P01 2024 A 00127, M. Alexandre CHALARD demeurant à PERPIGNAN (66100), 5 Rue Sidonie Gabrielle Colette,

A cédé à la société « CHALEX LAB », S.A.R.L. au capital de 2 000 euros dont le siège social est à PERPIGNAN, 35 Boulevard Saint Assisclé, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 982 546 319, représentée par M. Alexandre CHALARD gérant de ladite société,

Un fonds de commerce de programmation informatique, création et implantation de logiciels systèmes et réseaux, d'applications logicielles, de bases de données et de pages web, l'adaptation de logiciels, de prestation de services de développement de contrats intelligents exploité en statut de micro-entrepreneur à SAINT-ESTEVE (66240), 2 Rue des Muscats, pour lequel le VENDEUR est immatriculé à l'URSSAF sous le numéro SIRET 913 799 532 00019 Code APE 62.01Z, moyennant le prix de 20 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 18 000 € et au matériel pour 2 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31.12.2023. Pour les oppositions, s'il y a lieu, domicile est élu au Cabinet de Me Marie-Charlotte LEFEBVRE, Avocate associée de la SELARL d'Avocats HBML sise à PERPIGNAN (66100), 1065 Avenue Eole Tecnosud 2, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi

Pour avis, l'acquéreur.



SELARL SIMON - DELONCA - BROS
SELARL d'Avocats
Tecnosud - 80 Rue James Watt
66100 PERPIGNAN

**TRANSPORTS DAVID
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
DE 1.000EUROS
SIÈGE SOCIAL :**
**66700 ARGELES-SUR-MER
10, RUE DE LA SOLIDARITÉ
904 108 768 RCS PERPIGNAN**

OBJET SOCIAL

Aux termes de ses décisions en date du 30 Janvier 2024, il a été décidé de reformuler l'objet social qui se trouve désormais rédigé comme suit :

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise de participation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, notamment par voie de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés,
- l'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,
- l'exercice de tous mandats sociaux, les activités de gestion, d'administration et d'organisation de toutes entreprises dans lesquelles la société détient une participation,
- la prise en charge de la comptabilité et de toutes les missions ayant trait aux aspects financiers des entreprises dans lesquelles la société détient une participation,
- la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de tous immeubles et droits mobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'apport, d'acquisition, d'échange ou autrement,
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe. »

L'article 2 est modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan.

Pour avis,
Le Gérant.



SELARL SIMON - DELONCA - BROS
SELARL d'Avocats
Tecnosud - 80 Rue James Watt
66100 PERPIGNAN

**AMBULANCES ET TAXIS DU LITTORAL
SARL AU CAPITAL DE 249.210 EUROS
SIÈGE SOCIAL :**
**66700 ARGELES SUR MER
16, RUE DE LORIOTS
451 200 653 RCS PERPIGNAN**

TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Janvier 2024, il a été décidé :

- de transformer la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée,
- de nommer pour une durée indéterminée, M. Philippe CORBELLI, Demeurant à 66660 PORT-VENDRES - 8, rue Michel Costeseque, en qualité de Président de la Société et M. Xavier CATOIS, demeurant à 66740 SAINT-GENIS-DES-FONTAINES - 12, Chemin de la Scierie, en qualité de Directeur Général.

Il en résulte les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées :

Nouvelles mentions :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Président : M. Philippe CORBELLI

Directeur Général : M. Xavier CATOIS

Mentions complémentaires :

Décisions collectives et droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; chaque action donne droit à une voix.

Cession des actions : Clause relative à l'agrément des cessions d'actions.

Les autres mentions précédemment publiées ne sont pas modifiées.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan.

Pour avis,
Le Représentant Légal



La caution
des professionnels

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



MAISON
DE
L'ARTISAN



Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



PRO



ANNONCES LÉGALES



PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34



INFO TAXIS



Message de Stéphane Campilla aux artisans taxis

Un grand merci à tous ceux qui ont pu se mobiliser lundi pour cette manifestation, c'était important pour la profession, nous étions près de 100... Je sais qu'il est difficile de dégager du temps pour ces mobilisations, mais ça en valait la peine. MERCI.

En préfecture nous avons obtenu la certitude de la sortie rapide du nouvel arrêté et une réunion pour trouver ensemble des solutions à la maraude électronique, aux VTC et au taxis clandestins.

Les meilleures nouvelles viennent de la CPAM, ils nous octroient un délai supplémentaire pour signer la convention et le renvoi de l'annexe 1 sur la plate-forme « déclic » au 15 février, par contre même si l'arrêté préfectoral sortait avant cette date il n'y aura pas de rétroactivité, nous appliquerons les nouveaux tarifs au 16/02.

Nous avons aussi demandé de l'aide sur le transport partagé, Mme Cabot et Mr BOUFFARD nous ont entendu, ils sont d'accord pour faire un article 51 et essayer de mettre en place une expérimentation. Cela nous permettra de proposer une plateforme locale pour le transport partagé, avec des budgets qui viendraient de leur part ! C'est de mon point de vue une très bonne nouvelle si nous arrivons à créer un système « local » et éviter ainsi une quelconque plateforme uberisante !!

Bravo pour cette solidarité qui sert notre profession



APPRENTISSAGE

→ JF titulaire CAP Chocolatier Confiseur, suite à désistement de son maître d'apprentissage cherche BTM Pâtisserie. Tél : 07.86.64.9662

→ JF 19 ans, sérieuse et motivée, recherche maître d'apprentissage pour préparer un contrat d'alternance en CAP Art et Techniques de la Bijouterie-Joallerie à Nîmes.

Contact : 06 10 99 55 12.

→ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

EMPLOI

→ Recrute CDD en coiffure de mars à juin sur Bompas pour titulaire du BP. 24h/semaine.

Envoyer CV à angladen@wanadoo.fr

→ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture.

Contact : 07 74 62 96 54

VENTE / LOCATION

→ Vds 4 ADS secteur Conflent. Pas de vente à l'unité. Pour toute demande contact par mail : cricri2.moto@orange.fr

→ Loue dans belle commune de 7000 habitants, limitrophe de Perpignan, local vide de 94m² avec terrasse de 22m² et parking, pour boulangerie-pâtisserie-vente de pain.

Tél : 06 82 49 17 39

→ Vds ADS sur St Cyprien avec numéro de téléphone. Prix : 130 000€.

Contact au 06 09 52 64 98.

→ Vds institut de beauté, centre de Perpignan, dans bel appartement de 120 M2. Tenu 23 ans. Clientèle fidèle. Cause retraite.

Tél : 06 21 01 09 00 ou 06 45 71 07 12

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0623G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 1^{er} trimestre 2024

Tirage : 2000 exemplaires